



Le Centre National
de la Fonction Publique Territoriale

Former au cœur des territoires

Recruter, développer, partager les compétences

À la veille d'un mouvement de décentralisation important et alors que la Fonction publique territoriale a fait la preuve de son adaptation aux incessantes mutations des collectivités depuis deux décennies, la formation est un enjeu majeur et un levier de modernisation de l'action publique locale, qui concerne aussi bien les élus que les fonctionnaires territoriaux.

Le CNFPT, par son organisation nationale, régionalisée et paritaire, est au service de tous, collectivités et agents.

De plus en plus, la formation accompagne l'agent dans sa vie professionnelle et dans sa carrière ; elle lui permet de s'adapter à l'évolution des métiers, de mieux participer au développement des nouvelles politiques publiques et aux projets des collectivités. La formation favorise aussi la promotion et la mobilité des agents avec huit filières au sein desquelles on a recensé plus de 270 métiers.

Avec les collectivités, à l'écoute de leurs besoins, proche de leurs préoccupations, le CNFPT participe à l'amélioration de la qualité des services publics locaux.

ANDRÉ ROSSINOT,
président du CNFPT



Le CNFPT est un établissement public unique, paritaire et déconcentré, au service des collectivités territoriales et de leurs agents. Il est chargé de la formation et de la professionnalisation de l'ensemble des personnels des collectivités locales, de l'organisation de certains concours et examens de la Fonction publique territoriale et de la régulation de l'emploi et des carrières des cadres des collectivités locales.

Il est doté d'instances politiques nationales et régionales, composées à parité de représentants des collectivités employeurs et de représentants de leurs personnels.

- Le conseil d'administration, présidé par un élu local, est l'instance décisionnelle de l'établissement.
- Le Conseil national d'orientation, présidé par un représentant des personnels, est chargé d'assister le conseil d'administration en matière de formation.
- 28 conseils régionaux d'orientation, placés auprès des 28 délégations régionales et interdépartementales de l'établissement, et présidés par un délégué régional, élaborent les programmes régionaux de formation en fonction des priorités nationales et des besoins locaux.

Les recettes de l'établissement sont principalement constituées par une cotisation obligatoire s'élevant à 1 % de la masse salariale des collectivités locales.

En coopération avec le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, les centres de gestion, les associations d'élus, les associations professionnelles, et les départements ministériels concernés, le CNFPT contribue également à l'évolution de la Fonction publique territoriale.

La Fonction publique territoriale :

66 000 collectivités territoriales

(communes, structures intercommunales, départements, régions et leurs établissements publics)

1 690 000 agents, soit 8 % de la population active

8 filières d'activités regroupant 270 métiers



● **L'agent en poste :**
" Avec ma maîtrise de droit, j'ai réussi le concours de rédacteur. Pour progresser, je me suis inscrite au concours d'attaché. Mon diplôme et la préparation au concours constituent de bons atouts pour réussir. "



● **L'étudiant :**
" Les carrières du service public m'intéressent, et la fonction publique territoriale offre des métiers variés, au contact quotidien avec les usagers. Des postes sont à pouvoir sur tout le territoire. "

@
concours

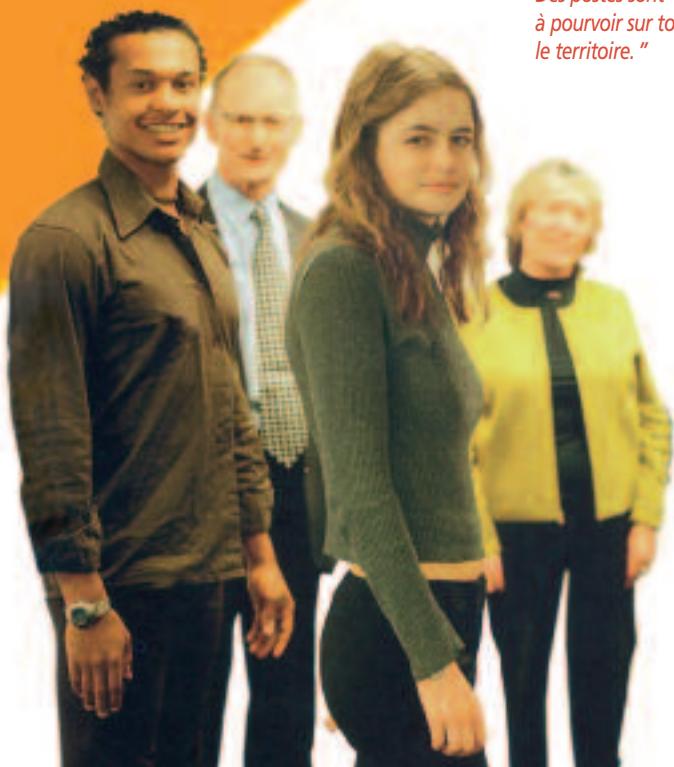
OFFRIR une carrière territoriale

Par l'organisation de concours, le CNFPT garantit l'égalité d'accès à la fonction publique et la qualité du recrutement pour les employeurs territoriaux.

25 opérations de concours et examens professionnels de catégories A et B et 60 000 candidats sont pris en charge par le CNFPT, pour les filières administrative, technique, culturelle, sportive et de police municipale :

- **Des concours externes de catégories A et B** pour entrer dans la carrière territoriale.
- **Des concours de 3^e voie** pour faciliter l'accès de la Fonction publique territoriale à des responsables d'associations, des élus et des personnes du secteur privé.
- **Des concours internes et examens professionnels** pour permettre aux agents territoriaux de construire leur évolution de carrière.

Parallèlement, le CNFPT participe à la promotion interne des agents territoriaux en organisant des préparations aux concours et aux examens.





● **Le formateur :**
“ Les employeurs et les agents territoriaux demandent des formations qui développent les compétences pour s’adapter vite et bien aux changements du monde territorial. ”



● **Le directeur des ressources humaines :**
“ La formation est un outil majeur de la gestion des ressources humaines. Elle permet d’anticiper les besoins et permet de recruter de bons professionnels. ”



formation initiale

PRÉPARER des métiers

La formation initiale des agents territoriaux est le premier temps fort de leur carrière. Obligatoire pour les cadres d’emplois de catégorie A, et pour certains de catégorie B, cette formation constitue un parcours individualisé et négocié entre l’agent, la collectivité territoriale employeur et le CNFPT.

Pour répondre aux besoins des collectivités de disposer rapidement d’agents opérationnels, le CNFPT propose des formations initiales fondées sur l’individualisation et la reconnaissance des acquis professionnels.

**25 concours
et examens
professionnels**

**60 000
candidats
par an**

**Chaque année,
1 agent sur 5
suit une formation
au CNFPT**



un espace de formation continue

DÉVELOPPER les compétences

Les agents territoriaux sont amenés, tout au long de leur carrière, à développer leurs compétences pour répondre à l’exigence de qualité de service public local. Le CNFPT accompagne les agents territoriaux dans leur professionnalisation.

Des stages catalogues, des parcours métiers complets, des formations sur mesure sont proposés en permanence.

220 000 stages de formation continue sont organisés chaque année dans les domaines de compétence des collectivités territoriales. Sont également proposées des formations répondant à des demandes spécifiques des collectivités. Elles accompagnent les politiques publiques nationales décentralisées.





● **L'élu :**
" Les administrés sont de plus en plus exigeants. L'élu a besoin d'une administration à l'écoute, réactive, efficace et capable d'évoluer en permanence, grâce à la formation. "



DYNAMISER l'emploi

une bourse nationale de l'emploi

Un réseau de services emploi présent sur tout le territoire assure une mission de conseil auprès des agents et des collectivités.

- **Accompagner** les parcours et les projets professionnels des agents territoriaux, qu'ils soient lauréats, fonctionnaires momentanément privés d'emploi, ou cadres en recherche de mobilité.
- **Favoriser** le recrutement par le rapprochement de l'offre et de la demande, grâce à la mise en ligne de la bourse de l'emploi.



OBSERVER pour mieux anticiper

l'Observatoire de la Fonction publique territoriale

Outil d'observation, d'analyse et de prospective, l'Observatoire de la Fonction publique territoriale étudie l'emploi territorial. Il repère les évolutions des métiers afin d'anticiper les besoins de formation et de recrutement des collectivités territoriales.

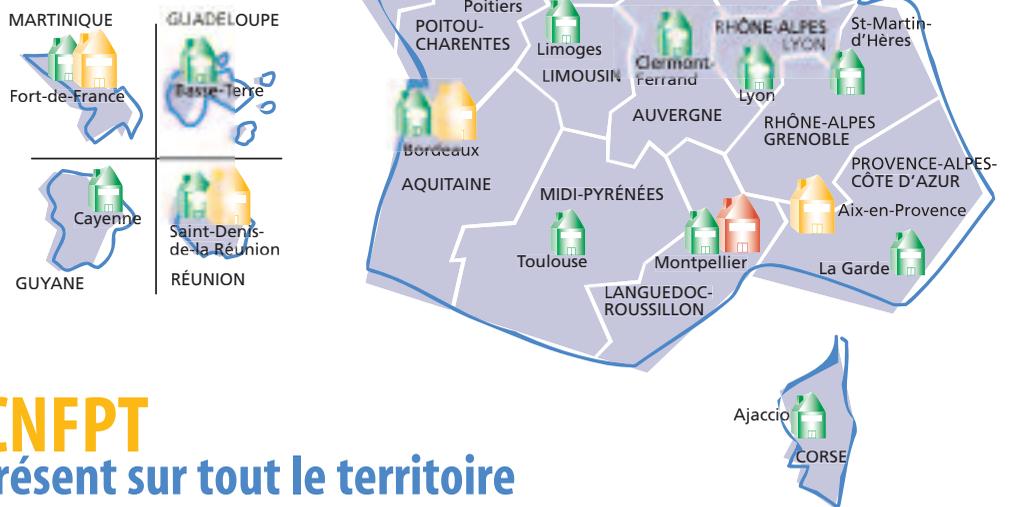
Les études statistiques de l'Observatoire croisent plusieurs approches : statut, région, types d'employeurs, secteurs d'activités, familles professionnelles, métiers. De plus en plus sollicitées, elles sont une source d'information pour les collectivités territoriales dans la gestion de leurs ressources humaines.



270 métiers

Plus de 10 000 postes ouverts aux concours en 2002





Le CNFPT présent sur tout le territoire

Ses missions de formation et d'emploi placent le CNFPT au cœur de la décentralisation.

Par ses atouts, il est l'interlocuteur privilégié, au quotidien, des collectivités territoriales :

- **Proximité** : 28 délégations régionales et leurs antennes départementales, 8 centres interrégionaux de concours, 4 écoles nationales (ENACT) et 1 institut de formation des cadres supérieurs (INET) sont, sur le terrain, les partenaires des collectivités.
- **Réactivité** : dans un monde territorial en évolution constante – décentralisation, défi démographique, émergence de nouveaux métiers, intercommunalité – les 2 000 agents de l'établissement anticipent et accompagnent les projets des collectivités.
- **Parité** : 1 200 élus, représentants des employeurs et des personnels, travaillent ensemble dans les délégations régionales pour établir les programmes de formation.



Un siège, lieu de coordination nationale



28 délégations régionales, lieux de réalisation de toutes les formations pour l'ensemble des agents territoriaux.



4 écoles et 1 institut, lieux d'accueil en formation initiale des cadres lauréats de concours.



8 centres interrégionaux de concours, lieux d'organisation de nombreux concours d'accès à la Fonction publique territoriale.

